

Points d'information du DRMG et du CMDP

À l'intention des médecins,
des dentistes et des pharmaciens

Coronavirus
(COVID-19)

14 AVRIL 2020

Directives et messages importants pour les médecins, les dentistes et les pharmaciens

1- Décision d'hospitalisation de la clientèle en santé mentale

En date du 14 avril 2020, tous les patients de psychiatrie COVID-19 confirmés doivent être transférés dans un des centres désignés d'évaluation (CDE).

Pour en savoir plus, consultez : [Hospitalisation en santé mentale \(MSSS 11 avril 2020\)](#).

2- Synthèse des lignes directrices en hospitalisation en soin physique

Les transferts des patients adultes aux centres désignés d'évaluation sont coordonnés par le COOLSI, tant pour l'hospitalisation que les soins intensifs. Les transferts de pédiatrie, pédopsychiatrie, néonatalité et obstétrique sont coordonnés par le CCPQ. Une communication avec le centre hospitalier désigné doit obligatoirement avoir lieu avant tout transfert de personne COVID-19 positif. Les centres désignés ont l'obligation d'accepter le transfert de patients confirmés. Nous vous invitons à prendre connaissance des consignes pour les clientèles spécifiques à votre profession ainsi que les trajectoires associées (obstétrique, santé mentale, soins palliatifs ou de confort, CHSLD, centre de réadaptation).

Pour en savoir plus, consultez : [Synthèse des lignes directrices en hospitalisation](#).

3- Centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) – Amélioration du soutien médical

Afin d'assurer le suivi des résidents sur place et prévenir la nécessité de les transférer dans les hôpitaux et de soutenir les équipes soignantes, chaque CHSLD devra utiliser une plateforme de visioconférence pour faciliter le maintien du lien avec le médecin. Nous vous invitons à consulter le guide pour la prise en charge des résidents en CHSLD.

Pour en savoir plus, consultez le [Guide pour la prise en charge des résidents en CHSLD dans le contexte de la pandémie COVID-19](#).

4- Directives pour les soins palliatifs et de fin de vie

Assurez-vous d'appliquer les directives pour l'ensemble de la clientèle en soins palliatifs et de fin de vie. Le formulaire de niveau de soins mis à jour doit être signé par le médecin et transmis dans le milieu de soins accueillant.

5- Admission dans les unités de soins palliatifs et de fin de vie et réorientation : afin de sécuriser

Dans les zones froides (CH, CHSLD, MSP), aucun cas suspecté (fièvre ou toux ou difficulté respiratoire) ou confirmé n'est admis dans les **unités de soins palliatifs et de fin de vie**. Une réorientation vers les milieux identifiés aura lieu. Les visites ne sont pas permises, sauf en cas de fin de vie imminente (arrêté ministériel 2020-009), dans les CHSLD, les RPA et les RI-RTF. Des trajectoires seront établies entre les CISSS, les CIUSSS et les MSP.

Pour en savoir plus, consultez [Les directives concernant les SPFV](#).

6- Priorisation des tests de dépistage pour la COVID-19 (11 avril 2020)

Nous vous invitons à prendre connaissance de l'échelle de priorisation mise à jour. Les cas « symptomatiques » sont les personnes qui présentent un tableau clinique ou radiologique compatible avec la COVID-19.

Pour en savoir plus, consultez la note [Fin de suivi des cas négatifs par la Direction régionale de santé publique](#) et [L'échelle de priorisation des tests de dépistage](#).

7- Procédures en clinique dentaire en situation de pandémie – recommandations intérimaires

Le MSSS a émis des recommandations concernant la pratique professionnelle en clinique dentaire en période de pandémie. Nous vous invitons à prendre connaissance de la procédure ci-jointe.

Consultez : [Clinique dentaire en situation de pandémie – procédures et recommandations](#)

8- Bon coup - Distribution de tablettes numériques

Un ensemble de 49 tablettes numériques a été mis à la contribution des usagers du réseau de la santé et des services sociaux, majoritairement dans les CHSLD, et ce, sur l'ensemble du territoire de la Capitale-Nationale (Québec métro, Portneuf et Charlevoix). Cette initiative permettra de faciliter l'accès des usagers à leur famille et à leurs proches.

9- État de situation (pandémie)

Québec : En date du 14 avril 2020, il y a 14 248 cas confirmés de COVID-19 (augmentation de 691 cas depuis hier). De ce nombre, 936 personnes sont hospitalisées, dont 230 sont aux soins intensifs. Nous sommes dorénavant à 435 décès (augmentation de 75 décès depuis hier).

Capitale-Nationale : En date du 14 avril, il y a 511 cas confirmés dans la Capitale-Nationale (augmentation de 31 cas depuis hier), dont 20 personnes hospitalisées, ce qui inclut 10 personnes aux soins intensifs. Jusqu'à maintenant, 15 décès ont été constatés dans la région.

Foyer d'éclosions - Diffusion quotidienne

À l'heure actuelle, il y a 3 principaux sites en éclosion dans notre établissement, c'est-à-dire que trois milieux sont touchés par des cas COVID-19 positifs:

Hôpital Jeffery Hale : 43 usagers et 27 employés

Maison Paul-Triquet: 10 usagers et 12 employés

Manoir de Courville: 27 usagers et 10 employés

10- Directives et messages pour les professionnels

Changement de types de zones entre les quarts de travail : Tous les efforts possibles sont consentis afin de favoriser la stabilisation des équipes de travail, en cohérence avec les orientations établies par le MSSS. Toutefois, considérant les défis de main d'œuvre et devant l'obligation d'offrir des soins et services à la clientèle, il est possible que certains employés changent de types de zones (chaude, tiède et froide) entre leurs quarts de travail. En conformité avec les recommandations PCI, les travailleurs qui sont dans cette situation doivent s'assurer de **prendre une douche et de changer d'uniforme entre chaque quart de travail**. À noter que les employés qui œuvrent dans tous les types de zones bénéficient des équipements de protection individuelle nécessaires à leur sécurité et à celle des usagers.